

Conditions de participation des **cours individuels**

- Pendant les jours fériés il n'y a pas de cours.
- Le participant s'assurera avant de s'inscrire que rien ne s'oppose à sa participation à un cours de langue (restrictions d'entrée et de séjour dans le pays notamment).
- Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge du participant.
- Les frais de cours doivent être payés par avance.
- Si un participant ne peut pas suivre le cours, soit partiellement, soit en totalité (p. e. pour cause de maladie, refus de permis de séjour, obligations professionnelles ou personnelles), l'école n'est tenue de rembourser les sommes versées ni d'offrir un autre cours.
- Le participant s'engage également à payer les heures de cours auxquelles il n'aura pas assisté. L'école s'efforce de trouver un remplacement aux cours que le participant annule deux jours à l'avance. Mais l'école ne peut en aucun cas être tenue légalement responsable pour cela. Les cours prévus les lundis et mardis doivent être annulés au plus tard le vendredi à 12H.
- La résiliation du contrat est possible si elle s'effectue avant le début du cours et doit être notifiée par écrit. Ne fait foi que la date d'arrivée de la déclaration de résiliation auprès de la NEUE SCHULE. Une résiliation effectuée plus de 30 jours avant le début du cours est gratuite. Si la résiliation s'effectue moins de 30 jours avant le début du cours, l'école prélève un montant forfaitaire de 50% de la totalité des frais, y compris les frais éventuellement épargnés et autres éventuelles prestations de service.
- La juridiction compétente est Berlin.